



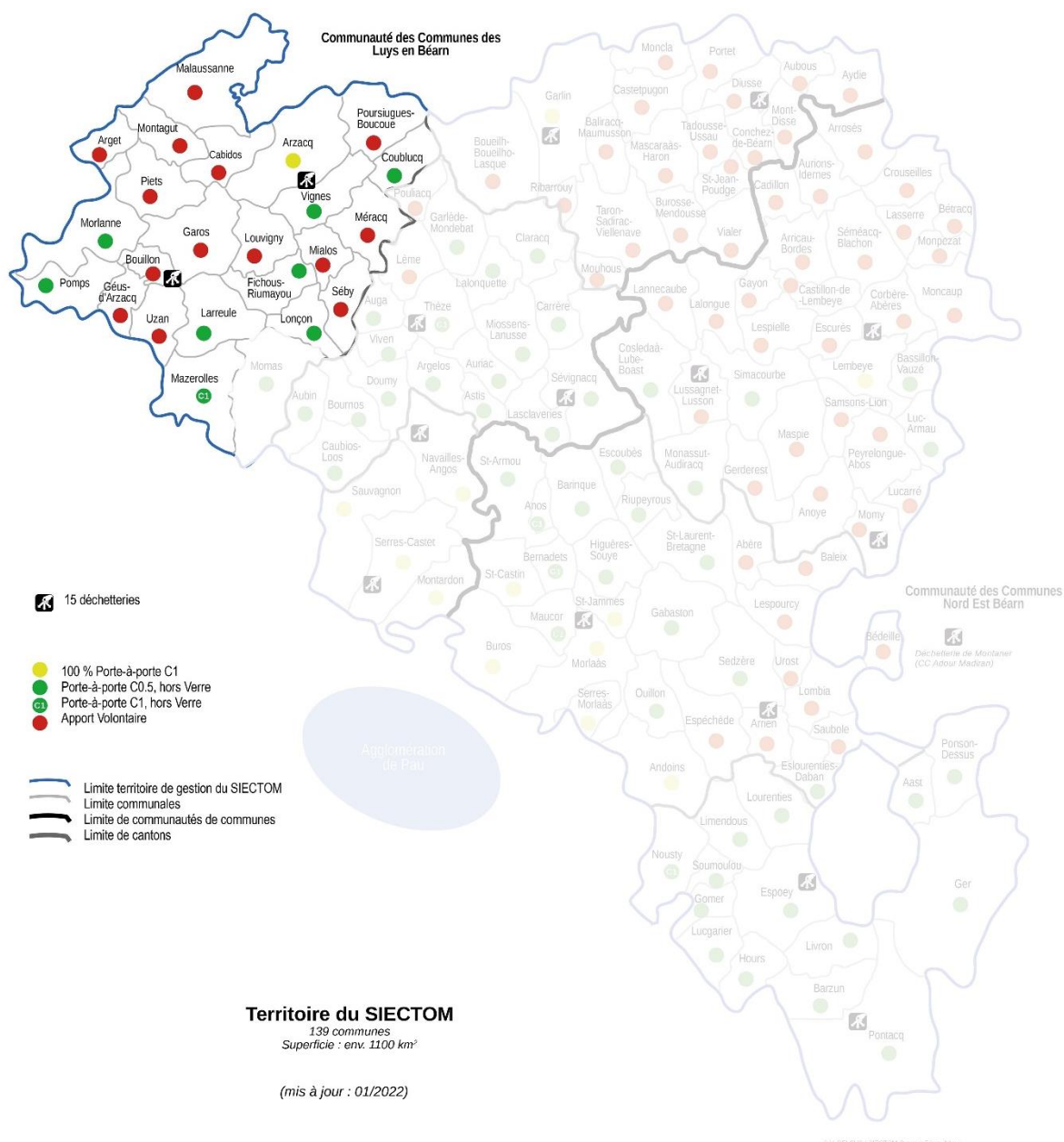
CCLB service Planification

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL **TERRITOIRE OUEST**

PIECE 5.L : NOTE GESTION DES DECHETS

Approuvé par délibération du Conseil
communautaire en date du 5 février 2026

La communauté de communes des Luys en Béarn adhère au SIECTOM Béarn-Adour qui assure la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective. Le ramassage est réalisé au porte à porte ou en point d'apport volontaire.



Les secteurs de collecte du SIECTOM

Le SIECTOM adhère lui-même au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) pour la compétence traitement des déchets. Le SMTD regroupe l'ensemble des syndicats de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

Une fois collectés, les ordures ménagères transitent par le quai de transfert de Sévignacq puis sont acheminées vers l'usine d'incinération située sur le site Cap Ecologia à Lescar.

Les emballages, papiers et verres sont transférés vers le centre de tri de Sévignacq puis dirigés soit vers l'incinérateur soit vers les filières de recyclage.

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en deux grandes compétences (effectivement depuis le 1er janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :
 - La collecte des ordures ménagères
 - La collecte sélective (mixte emballages-papiers + verre en collecte séparée)
 - La collecte de déchets verts (sous condition particulière)
- **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBEARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

La gestion de la collecte

La collecte des ordures ménagères (OM) s'effectue une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (en fonction des zones) sur les secteurs en porte à porte et une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire. Les déchets sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts sur l'ensemble de la zone porte à porte. Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

La collecte sélective s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.

Concernant la collecte du verre en porte à porte, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes peuvent recevoir tous les déchets recyclables sauf le verre, et la troisième permet la collecte du verre. Les points d'apport sont également équipés de conteneurs 770 L ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM.

Déchetteries

15 déchetteries sont gérées par le SIECTOM dont 7 sur le territoire sud de la Communauté de Communes des Luys en Béarn : Arzacq-Arraziguet, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq, Bouillon, Garlin et Thèze.

La déchetterie de Serres-Castet a fait l'objet d'une mise aux normes de sécurité sur la protection des personnes (dispositif anti-chute) et d'une extension via la création de loges « à plat » pour les déchets verts, le bois lié et les plâtres, et d'un local ventilé pour les produits toxiques.

Des études ont été réalisées en 2016 sur les déchetteries de Navailles-Angos et Sévignacq en vue de la réalisation de travaux en 2017.

La déchetterie de Thèze a quant à elle fait l'objet de travaux en 2016, relatifs à la mise aux normes et à la création de 3 loges supplémentaires pour augmenter les taux de tri et la valorisation.

Site à gravats

Une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) autorisée pour une durée de 3 ans par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2013 est présente sur la commune de Navailles-Angos.

La Communauté de communes des Luys en Béarn est propriétaire de cette ISDI dont elle assure l'exploitation. Cette installation se situe à Navailles-Angos, quartier Angos.

L'accès est réservé aux particuliers résidant sur la Communauté de communes des Luys en Béarn et aux entreprises installées dans le périmètre de la Communauté de communes ou travaillant sur un chantier dans ce même périmètre.

Il est indispensable d'avoir préalablement accepté les termes de la convention proposée par la Communauté de communes pour accéder au site.

Une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) autorisée par arrêté préfectoral en date du 10 août 2018 pour une durée de 20 ans est présente sur Momas.

Tonnages collectés en 2022

Les éléments présentés seront en lien avec le nombre d'habitants des deux collectivités adhérentes : 64 990 habitants en 2022.

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population 2021	Population 2022	Evolution	% population CC / population SIECTOM
CC des Luys en Béarn	66	29 361	29 564	0.69 %	45.49 %
CC Nord Est Béarn	73	35 185	35 426	0.68 %	54.51 %
SIECTOM	139	64 546	64 990	0.69 %	100 %

** Population double compte*

La population du SIECTOM a encore légèrement augmenté entre 2021 et 2022.

Ordures ménagères

Ramené à l'habitant, le tonnage 2022 fait apparaître une moyenne de 177,68 kg par habitant et par an. Pour comparer à 2021 une moyenne de 187,19 kg/ habitant, le tonnage est en baisse de -4,43%.

Collecte sélective au porte à porte

Le ratio est de 60,84 kg/hab/an, ce qui donne 4 114 tonnes collectées en porte-à-porte.

Collecte sélective point apport volontaire

Le ratio est de 56,29 kg/hab/an, ce qui donne 2 070 tonnes collectées sur les points d'apport volontaires et colonnes des déchèteries.

4 communes (Auga, Coublucq, Escoubès, Morlanne) ont basculé d'une collecte en apport volontaire vers du porte-à-porte d'où une baisse globale des tonnages collectés en apport volontaire, déjà observée en 2021.

Toutefois, les performances de collecte par habitant sont en augmentation pour les emballages et papiers, comme c'était également le cas en 2021. Cela est un peu moins vrai pour le Verre en recul par rapport à 2021.

Tout comme en 2021, les performances de collecte du verre en apport volontaire sont toujours légèrement meilleures que celles en porte-à-porte (env. +3kg/hab./an), contrairement à celles du sélectif qui présente un écart de -14kg/hab./an par rapport au porte-à-porte.